

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Amon EV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique - Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu – Catégorie1 : H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique – Catégorie1 : H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : SGH09
Mentions de danger : ATTENTION
: H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Référence : FDS_451_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 01/02/2017
Remplace les éditions précédentes

	<p>P280 Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P391 Recueillir le produit répandu. P405 Garder sous clef. P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. dans une installation d'élimination des déchets agréée.</p>
Etiquetage supplémentaire	<p>: EUH208 – Contient: PENDIMÉTHALINE, 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)</p> <p>SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en culture de muguet et de 50 mètres en désherbage des arbres et arbustes d'ornement par rapport aux points d'eau.</p> <p>EUH401 – Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement</p>

2.3 Autres dangers

Voir RUBRIQUE 12 – Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette RUBRIQUE sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No INDEX No d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
N-(1-éthylpropyl)- 2,6-dinitro-3,4- xylidine ; pendiméthaline	40487-42-1 254-938-2 609-042-00-X	Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	36,17
alcool gras éthoxylé	68439-46-3	Eye Dam. 1 ; H318	< 10
propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0 - 01-2119456809-23	-	< 7.5
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 Les limites de concentrations spécifiques Skin Sens. 1: >= 0,05 %	Acute Tox. 4 (par voie orale) ; H302 Skin Corr./Irrit. 2 ; H315 Eye Dam./Irrit. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 (Ma =10)	< 0,05

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Retirer les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais.
En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les substances suivantes peuvent être libérées lors d'un incendie : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : - Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

- Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures particulières. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pur animaux.
Autres données sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons du soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si le produit est stocké en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 35 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si le produit est stocké au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Pour l'usage identifié dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Pour la manipulation des produits phytopharmaceutiques conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi.

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Protection respiratoire non nécessaire
- Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (conforme à la norme EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) conformes à la norme EN 166
- Vêtements de protection: : Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).
- Mesures d'hygiène : Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Suspension
Couleur	: orange
Odeur	: Note fleurie
Seuil olfactif	: Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
pH	: env. 6,5 - 8,5 (22 °C)
Point d'éclair	: Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.
Point de solidification	: < -20 °C
Point d'ébullition	: env. 100 °C (données se rapportant au solvant)
Vitesse d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité	: Non inflammable
Limite inférieure d'explosivité	: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité	: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Pression de vapeur	: env. 23,4 hPa (20 °C) (données se rapportant au solvant)
Densité	: env. 1,10 g/cm ³ (20°C)
Densité de vapeur relative (air)	: Non déterminée
Solubilité dans l'eau	: Dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	: Non applicable
Décomposition thermique	: Non déterminée
Viscosité dynamique	: env. 300 mPa.s (10 1/s) env. 146 mPa.s (100 1/s)
Risque d'explosion	: Aucune propriété explosive
Propriétés comburantes	: Non comburant
Température d'auto-inflammation:	: env. 385 °C
Température d'auto-inflammation:	: Décomposition thermique: 190 °C, 1.440 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

9.2 Autres informations

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiquées dans cette section.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- | | |
|--|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.
DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE) |
| Toxicité par inhalation | : Pratiquement pas toxique après inhalation unique
CL50 rat (par inhalation): > 5,02 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE) Test réalisé avec un aérosol. |
| Toxicité cutanée | : Pratiquement pas toxique après contact cutané unique
DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non irritant pour la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non irritant pour les yeux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. |
| Sensibilisation des voies | : Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la |

Référence : FDS_451_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 01/02/2017
Remplace les éditions précédentes

respiratoires/de la peau peau.
Données expérimentales/calculées:
test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante
dans les essais sur animaux.

Toxicité chronique

Mutagenicité sur les cellules : Evaluation du caractère mutagène:
germinales Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des
propriétés des différents constituants. Les tests de
mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel
génétoxique.

Cancérogénicité : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des
propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-
2,6-dinitro-3,4-xylydine

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors
d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un
mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent
chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec
des souris par administration avec les aliments, la substance
n'a pas eu d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des
propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux
n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la
fertilité

Toxicité pour le : Evaluation du caractère tératogène:
développement Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des
propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux
réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les
animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique
pour les embryons.

Toxicité en cas de dose Evaluation de la toxicité après administration répétée:
répétée et de toxicité Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des
spécifique à un organe cible propriétés des différents constituants.
(exposition répétée)

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-
2,6-dinitro-3,4-xylydine

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été
observée après une administration répétée à des animaux.
Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation
animale, après exposition répétée.

Danger par aspiration Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des
propriétés des différents constituants. Pas de danger par
aspiration attendu.

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

Evaluation de la toxicité aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour le poisson : CL50 (96 h) 1,01 mg/l-Oncorhynchus mykiss

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 (48 h) 46,8 mg/l-Daphnia magna

Toxicité pour les plantes aquatiques : CE50 (72 h) 0,158 mg/l-Pseudokirchneriella subcapitata
CE50 (72 h) 0,023 mg/l-Scenedesmus subspicatus
NOEC (72 h) 0,0025 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2 Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-(éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine ; pendiméthaline
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-(éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine ; pendiméthaline
Potentiel de bioaccumulation:
Facteur de bioconcentration: 5.100
D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-(éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine ; pendiméthaline
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.
La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | |
|-----------------------|---|
| Produit | : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| Emballage non nettoyé | : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor. |
-

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Pendiméthaline) Code tunnel : E	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Pendimethalin) EMS : F-A, S-F	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe : 9 Etiquette : 9  Marque pour l'environnement	Classe : 9 Etiquette : 9  Marque pour l'environnement	Classe : 9 Label : 9  Marque pour l'environnement
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI	Polluant marin	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France):
15,15bis,84

Protection de l'opérateur (recommandations) ;

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur, pour se protéger l'opérateur doit porter:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.
 - Combinaison de travail (cotte) 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m² avec un traitement déperlant.
 - Vêtement imperméable partiel (blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à manches longues à porter par-dessus la combinaison de travail.
 - Des bottes
 - il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial (EN166)
 - Pendant l'application pour se protéger l'opérateur doit porter :
 - Combinaison de travail (cotte) 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m² avec un traitement déperlant.
 - Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine, les gants doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.
- Délai de rentrée dans la culture de 6 heures après traitement pour les travailleurs

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Sens. sensibilisation de la peau
Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Acute Tox. Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

AMM N° 2020238-AMON EV

Révision : La FDS a été révisée dans sa totalité.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou

Référence : FDS_451_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3
Date de révision: 01/02/2017
Remplace les éditions précédentes

considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.